



PRÉFET DE LA SOMME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA SOMME

**Arrêté préfectoral autorisant la capture et le transport du poisson
à des fins écologiques et scientifiques dans le Hâble d'Ault**

NOTE DE PRESENTATION

Vous trouverez ci-joint un projet d'arrêté préfectoral autorisant la capture et le transport du poisson à des fins écologiques et scientifiques dans le plan d'eau du Hâble d'Ault.

Ce plan d'eau appartient à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, le Conservatoire du littoral et la commune de Cayeux sur Mer.

La demande d'autorisation émane de ces trois propriétaires et est relayée par les services de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Cette autorisation est sollicitée avec le double objectif de conduire une opération de pêche afin de remédier au déséquilibre biologique observé sur le plan d'eau et d'améliorer les connaissances sur les relations entre les populations de poissons herbivores, la végétation aquatique et la fréquentation du site par les oiseaux d'eau.

La pêche s'effectue sur une journée avant le 15 mars prochain.

Le projet d'arrêté ci-joint est soumis à consultation du public à compter du 13 février 2018 jusqu'au 5 mars 2018 inclus.

Les personnes le souhaitant peuvent émettre leurs observations à l'adresse suivante : ddtm-sel@somme.gouv.fr

En cas d'observations, le délai de publication de l'arrêté ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de clôture de la consultation.

L'ensemble des observations seront synthétisées et publiées à l'expiration du délai de consultation avec l'arrêté signé.

Les documents peuvent également être consultés en préfecture ou en sous-préfecture, sur demande.